

États Financiers Consolidés IFRS - Au 30 juin 2014

En milliers de Dirhams

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : CONFORMITE AUX NORMES IFRS

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés de CDG Capital sont préparés depuis le 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007, en conformité avec les normes comptables internationales, adoptées par l'Union Européenne.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, CDG Capital applique :

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit tel qu'il a été modifié ;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
- les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
- les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

NOTE 2 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique.

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente et instruments dérivés ;
- Coût historique : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes et pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles.

Bases de présentation

Le référentiel IFRS ne prévoit pas de modèle particulier pour la présentation des états financiers. Pour les établissements de crédit et activités assimilées, il y a lieu de retenir une présentation de l'état de la situation financière par ordre de liquidité. CDG Capital retient pour ses états financiers consolidés le modèle indiqué par Bank Al Maghrib au niveau du Chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

METHODES D'EVALUATION GENERALES

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès la date de leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont constitués essentiellement par des logiciels acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et/ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels dont la durée d'utilité est définie sont amortis sur une période allant de 5 à 7 ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné, qui sont immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués linéairement en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

Immeubles et constructions :

	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D
COMPOSANTS	Terrassement	Menuiserie extérieure	Éanchéité	Pomberie et sanitaire
	Gros œuvre	Menuiserie intérieure	Électricité	Détection et protection incendie
		Revêtement sol et mur intérieur	Pré câblage IEL & inf.	Ascenseurs
		Revêtement façade	Grands Travaux de Construction	Climatisation VMC
		Faux plafond		Stores
		Cloisons amovibles		Peinture Mirrolierie
		Faux plancher informatique		Réseau Téléphonique
		Couvre joint de dilatation		Signalisation
	Aménagement extérieur			
DURÉE D'UTILITÉ	70 ans	30 ans	15 ans	10 ans

Autres immobilisations corporelles :

Éléments	Durée d'amortissement
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 à 20 ans
Agencements et aménagements	10 ans

L'ensemble de ces dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins locatives et/ou pour valoriser le capital, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou pour les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40 « immeubles de placement », les immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

2. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs, au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au niveau de l'état de la situation financière en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwills et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur correspond aux différentes entités identifiées.

Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au niveau de l'état de la situation financière du Goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et du calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash-flow normalif à l'infini. Les taux d'actualisation retenus pour ces calculs sont les coûts moyens pondérés du capital.

4. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit être engagée dans un plan de vente et que cette dernière soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif, ou le groupe d'actifs, a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actifs ou d'activités et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au niveau de l'état de la situation financière. Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif de l'état de la situation financière.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au niveau de l'état du résultat global, distinctement du résultat des activités poursuivies.

5. Instruments financiers

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, CDG Capital utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, CDG Capital retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39 « Instruments financiers », ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par CDG Capital. Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable. Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans).

Les titres comptabilisés dans cette catégorie sont évalués au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote au taux d'intérêt effectif (talement actuariel).

CDG Capital n'a pas retenu cette catégorie d'actifs financiers.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenu fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ils sont évalués initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 « Instruments financiers » comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables « gains ou pertes latents ou différés ».

En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-valeur latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette. Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par l'état du résultat global ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au niveau de l'état de la situation financière en dettes envers les établissements de crédits, en dettes envers la clientèle ou en dettes représentées par un titre. Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques. Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au niveau de l'état de la situation financière pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :
 • Application de la comptabilité de couverture pour les couvertures de flux futurs de trésorerie (cash flow hedge), la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte l'état du résultat global ;
 • Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

Dé comptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » est sorti de l'état de la situation financière en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

6. Impôts différés

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs de l'état de la situation financière, à l'exception des Goodwills. Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale. Les actifs d'impôt relatifs aux différences temporelles et aux reports déductibles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale. Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au niveau de l'état du résultat global de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

7. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés. Toutefois, il y a lieu de les mentionner en annexes s'ils sont significatifs.

8. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

9. Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, tels certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, tels les commissions relatives aux activités de conseil, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique Produits de commissions - Prestation de services et autres.

10. Frais de personnel

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel, elle intègre notamment les rémunérations du personnel, ainsi que les charges sociales y afférentes.

11. Coût du risque

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques de l'état du résultat global correspondantes.

12. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ». Ils comprennent principalement les produits générés par les filiales de CDG Capital.

13. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instruments financiers ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

15. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances.

16. Principes de consolidation

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis semestriellement à partir des comptes individuels de toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle effectif, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Les filiales détenues par CDG Capital étaient consolidées selon le Plan Comptable des Établissements de Crédit en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En IFRS, les filiales sont consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale. Une liste des filiales du Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue et des éventuelles pertes de valeur de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée, selon la méthode de la mise en équivalence, qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :
 - le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes, ou
 - le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que Goodwill mais n'est pas présenté au niveau de l'état de la situation financière parmi les autres Goodwills du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité. Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de IAS 39 « Instruments financiers ».

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé, classé comme détenu en vue de la vente) sont comptabilisées conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2014.

17. Regroupements d'entreprises

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

18. Goodwill

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le Goodwill est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au niveau de l'état de la situation financière. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et réestimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du Goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le Goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

19. Liste des normes et interprétations non applicables au Groupe

- IFRS 2 : Paiement fondé sur des actions
- IFRS 4 : Contrats d'assurances
- IFRS 6 : Prospection et évaluation des ressources minérales
- IAS 11 : Contrats de construction
- IAS 26 : Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite
- IAS 29 : Information financière dans les économies hyperinflationnistes
- IAS 41 : Agriculture
- IFRIC 1 : Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires
- IFRIC 2 : Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires
- IFRIC 5 : Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement
- IFRIC 6 : Passifs résultant de la participation à un marché déterminé - déchets d'équipements électriques et électroniques
- IFRIC 7 : Application de l'approche du retraitements dans le cadre d'IAS 29 : information financière dans les économies hyper inflationnistes
- IFRIC 8 : Champs d'application de la norme IFRS 2
- IFRIC 11 : Actions propres et transactions intragroupes
- IFRIC 12 : Accord de concession de services
- IFRIC 13 : Programme de fidélité clientèle
- SIC 7 : Introduction de l'Euro
- SIC 29 : Informations à fournir – accords de concession de services

NOTE 3. JUGEMENTS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par le Management, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Goodwill ;
- Instruments financiers évalués à leur juste valeur ;
- Provisions pour risques et charges.

NOTE 4. LISTE DES ENTITÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	30/06/2014		30/06/2013		Méthode de consolidation
	% intérêt	% Contrôle	% intérêt	% Contrôle	
CDG Capital	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
CDG Capital Gestion	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Bourse	73,33%	73,33%	73,33%	73,33%	IG*
CDG Capital Private Equity	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Real Estate	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Infrastructures	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
*IG : Intégration globale					

États Financiers Consolidés IFRS - Au 30 juin 2014

En milliers de Dirhams

NOTE 5 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE

5.1 Actifs

ACTIF	Notes	30/06/2014	31/12/2013
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5.1.1	167,206	208,428
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	1,252,435	2,810,517
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	5.1.3	2,322,412	2,145,542
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	5.1.4	723,074	941,011
Prêts et créances sur la clientèle	5.1.5	842,658	1,268,534
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	-	42,601	8,493
Actifs d'impôt différé	5.1.6	1,058	1,186
Comptes de régularisation et autres actifs	5.1.7	562,638	912,279
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Immuebles de placement	-	-	-
Immobilisations corporelles	5.1.8	34,147	35,247
Immobilisations incorporelles	5.1.8	64,342	67,712
Écarts d'acquisition	5.1.9	98,235	98,235
TOTAL ACTIF		6,110,805	8,497,185

5.1.1. Valeurs en caisses, banques centrales, Service des chèques postaux

	30/06/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	336	-	257	-
Banques centrales, SCP	166 870	-	208 171	-
Total	167 206	-	208 428	-

5.1.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/2014	Juste valeur au 30/06/2014
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 810 517	42 295 853	43 853 935	1 252 435	1,252,435
Total	2 810 517	42 295 853	43 853 935	1 252 435	1,252,435

5.1.3. Actifs financiers disponibles à la vente

	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Variation de juste valeur	Valeur brute au 30/06/2014	Juste valeur au 30/06/2014
Titres à revenus variables	56 613	46 165	13 554	2 247	91,471	91,471
Cotés	2 885	356	356	1 047	3,932	3,932
Non cotés	53 728	45 809	13 198	1 200	87,539	87,539
Titres à revenus fixes	2 086 659	2 314 803	2 182 418	9 627	2,228,671	2,228,671
Cotés	-	-	-	-	-	-
Non cotés	2 086 659	2 314 803	2 182 418	9 627	2,228,671	2,228,671
Autres	2 270	-	-	-	2,270	2,270
Total	2 145 542	2 360 968	2 195 972	11 874	2,322,412	2,322,412

5.1.4. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	Juste valeur au 31/12/2013	Valeur brute au 30/06/2014	Juste valeur au 30/06/2014
À vue	190 143	73 020	73 020
Comptes ordinaires	90 067	73 020	73 020
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	100 076	-	-
À terme	750 868	650 054	650 054
Prêts et comptes à terme	250 000	-	-
Prêts subordonnés et participants	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	500 749	650 000	650 000
Créances rattachées	119	54	54
Total Brut	941 011	723 074	723 074
Dépréciation	-	-	-
Total Net	941 011	723 074	723 074

5.1.5. Prêts et créances sur la clientèle

	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2014	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	205	171 533	3 992	175,730	483,562
- Comptes à vue débiteurs	-	205	119 109	850	120,164	409,144
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	-	-	52 424	3 142	55,556	74,418
Crédits à la consommation	-	-	591	3 602	4,193	4,560
Crédits à l'équipement	60 000	-	562 525	-	622,525	770,868
Crédits immobiliers	-	-	-	2 211	2,211	2,281
Autres crédits	-	29 996	-	-	29,996	-
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	222	21	5 185	359	5,787	4,947
Créances en souffrance	-	-	-	10 084	10,084	324
- Créances pré-douteuses	-	-	-	-	-	-
- Créances douteuses	-	-	-	-	-	-
- Créances compromises	-	-	-	10 084	10,084	324
Dépréciation	-	-	-	-10 084	-10,084	-
- Sur base individuelle	-	-	-	-	-	-
- Sur base collective	-	-	-	-10 084	-10,084	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de Réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	419	-	-	1 798	2,214	1,992
TOTAL	60 641	30 222	739 834	11 962	842,658	1,268,534

5.1.6. Impôts différés actifs et passifs

	31/12/2013	30/06/2014
Actifs d'impôt différé	1 186	1 058
Passifs d'impôt différé	2 716	3 700
Position nette	(1 530)	(2 642)

5.1.7. Comptes de régularisation et autres actifs

	31/12/2013	30/06/2014
Comptes de négociation et de règlements	353 661	0
Produits à recevoir	375 697	365 841
Autres actifs	182 921	196 797
Total	912 279	562 638

5.1.8. Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions	Mises hors services et sorties	Valeur brute au 30/06/2014
Terrains et constructions	18 356	-	12	18,344
Matériel, outillage et transport	4 066	1 034	3	5,097
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	47 237	1 580	2 196	46,621
Autres	7 138	2 114	161	9,092
En-cours	123	-	123	-
Total	76 920	4 728	2 496	79,153

Amortissement	Cumul amortissements au 31/12/2013	Dotations	Reprises	Cumul amortissements au 30/06/2014
Terrains et constructions	4 329	303	-	4,631
Matériel, outillage et transport	2 435	326	98	2,662
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	28 795	2 546	1 230	30,112
Autres	6 114	1 486	-	7,600
En-cours	0	0	-	0
Total	41 673	4 661	1 328	45,005

Valeur nette	Valeur nette au 31/12/2013	Valeur nette au 30/06/2014
Terrains et constructions	14 027	13 712
Matériel, outillage et transport	1 631	2 434
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	18 441	16 509
Autres	1 024	1 491
En-cours	123	0
Total	35 247	34 147

Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions	Dotations exercice	Valeur brute au 30/06/2014
Valeur brute	97 145	837	7	97 989
Amortissement	29 433	-	4 214	33 647
Valeur nette	67 712	837	4 222	64 342

5.1.9. Écarts d'acquisition

	31/12/2013	Augmentation (acquisition)	Diminution (cession)	Perte de valeur de la période	Autres mouvements	30/06/2014
Valeur brute	98 235	-	-	-	-	98 235
CDG Capital Gestion	93 424	-	-	-	-	93 424
CDG Capital Bourse	4 802	-	-	-	-	4 802
CDG Capital Real Estate	9	-	-	-	-	9
Cumul des pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
CDG Capital Gestion	-	-	-	-	-	-
CDG Capital Bourse	-	-	-	-	-	-
CDG Capital Real Estate	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	98 235	-	-	-	-	98 235

Le Goodwill négatif dégaugé sur l'acquisition de la filiale CDG Capital Private Equity a été porté en résultat consolidé de la période d'entrée dans le périmètre de consolidation.

5.2. PASSIF

PASSIF	Notes	30/06/2014	31/12/2013
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2.1	2,613	16,762
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.2.2	376,800	2,734,601
Dettes envers la clientèle	5.2.3	3,443,968	2,680,882
Titres de créance émis	5.2.4	502,179	-
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		34,697	76
Passifs d'impôt différé	5.1.6	3,700	2,716
Comptes de régularisation et autres passifs	5.2.5	635,229	1,919,969
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	5.2.6	2,035	1,635
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres		1,089,583	1,140,544
Capitaux propres part du groupe		1,079,955	1,131,124
Capital et réserves liées		500,000	500,000
Réserves consolidées		574,065	499,618
Gains ou pertes latents ou différés		7,003	-2,037
Résultat de l'exercice		58,907	133,742
Intérêts minoritaires		9,628	9,620
TOTAL PASSIF		6,110,805	8,497,185

5.2.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/2014	Juste valeur au 30/06/2014
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16 762	0	14 149	2 613	2 613
Total	16 762	0	14 149	2 613	2 613

5.2.2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2014	Total 31/12/2013
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	-	965	40 328	79 900	121 193	27 038
Valeurs données en pension	200 386	-	-	-	200 386	2 495 550
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	200 386	-	-	-	200 386	2 495 550
Emprunts de trésorerie	-	47 676	-	-	47 676	203 261
- au jour le jour	-	47 676	-	-	47 676	203 261
- à terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts financiers	-	-	7 280	-	7 280	7 449
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	264	1	-	-	265	1 303
TOTAL	200 650	48 642	47 608	79 900	376 800	2 734 601

5.2.3. Dettes envers la clientèle

	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2014	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	42	1 017 885	574 890	32 743	1 625 560	466 811
Comptes d'épargne	-	-	-	-	-	-
Dépôts à terme	330 000	922 986	269 258	273 280	1 795 524	2 169 739
Autres comptes créditeurs	-	-	15 640	-	15 640	10 117
Intérêts courus à payer	8 699	15 924	2 215	406	27 244	34 214
TOTAL	338 741	1 954 795	862 003	306 429	3 443 968	2 680 882

5.2.4. Titres de créance émis

	31/12/2013	Augmentation	Diminution	30/06/2014
Bons de caisse	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	502 179	-	502 179
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-
TOTAL	-	502 179	-	502 179

5.2.5 Comptes de régularisation et autres passifs

	31/12/2013	30/06/2014
Compte de négociation	1 578 754	294 123
Sommes dues à l'Etat	110 072	56 038
Clients avances et acomptes	76 810	81 616
Charges à payer	51 828	13 080
Dividendes à payer	6 000	120 000
Autres passifs	96 504	70 372
Total	1 919 969	635 229

5.2.6 Provisions

Provisions	31/12/2013	Augmentation	Diminution	30/06/2014
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	1,635	400	-	2,035
TOTAL	1,635	400	-	2,035

Ventilation des provisions

	31/12/2013	30/06/2014
Court terme	1,635	2,035
Long terme	0	0
TOTAL	1,635	2,035

5.2.7 Analyse des actifs et passifs par durée résiduelle

	D< 1 mois	1 mois<D< 3 mois	3 mois<D< 1 an	1 an <D< 2 ans	2 an <D< 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	669 418	45 708	7 948	-	-	-	723 074
Créances sur la clientèle	35 781	51	120 652	7 111	21 418	657 646	842 658
Titres de créance	201 411	200 208	1 136 834	441 551	169 523	79 143	2 228 670
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	906 610	245 967	1 265 434	448 661	190 941	736 789	3 794 402
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	198 327	50 141	-	-	7 139	121 193	376 800
Dettes envers la clientèle	2 069 220	215 654	1 016 993	160 867	-	1 234	3 463 968
Titres de créance émis	2 179	-	-	272 000	228 000	-	502 179
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 269 726	265 795	1 016 993	432 867	235 139	122 427	4 342 947

NOTE 4 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	30/06/2014	31/12/2013
Engagements de financements et de garantie donnés	1 059 047	1 152 890
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	295 742	285 870
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	68 265	103 151
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	227 478	182 718
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Crédits documentaires export confirmés	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avais et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	763 304	867 020
- Garanties de crédits données	749 035	787 203
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	101	5 001
- Autres cautions et garanties données	14 168	74 816
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financements et de garantie reçus	819 062	1 154 774
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	500 000	500 000
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	500 000	500 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	319 062	654 774
- Garanties de crédits	319 062	654 774
- Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	-

États Financiers Consolidés IFRS - Au 30 juin 2014

En milliers de Dirhams

NOTE 7 : INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

	Notes	30/06/2014	30/06/2013
+ Intérêts et produits assimilés	7.1	83,076	111,264
- Intérêts et charges assimilés	7.1	(85,527)	(66,995)
MARGE D'INTERET		(2,451)	46,269
+ Commissions (produits)	7.2	69,400	65,373
- Commissions (charges)	7.2	(3,937)	(5,096)
MARGE SUR COMMISSIONS		65,463	60,277
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.3	51,527	4,762
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.4	5,246	(12,915)
+ Produits des autres activités	7.5	76,226	76,946
- Charges des autres activités	7.5	(8,325)	(8,715)
PRODUIT NET BANCAIRE		187,686	164,624
- Charges générales d'exploitation	7.6	(84,987)	(77,647)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7.8	(7,740)	(7,964)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		94,959	79,013
Coût du risque	7.9	(3,119)	254
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		91,841	79,266
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		545	-
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	7.10	-	(3)
RÉSULTAT AVANT IMP T		92,385	79,263
- Impôt sur les résultats	7.11	(33,465)	(27,314)
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RÉSULTAT NET		58,920	51,949
Intérêts minoritaires		13	(432)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		58,907	52,381
Résultat de base par action (en dirhams)	7.12	11,78	10,48
Résultat dilué par action (en dirhams)	7.12	11,78	10,48

		30/06/2014	30/06/2013
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES			
RÉSULTAT NET		58,920	51,949
Écarts de conversion		-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		9,235	(9,318)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-	-
Réévaluation des immobilisations		-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts		-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		9,235	(9,318)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		68,155	42,631
Dont Part du Groupe		67,947	42,631
Dont Part des minoritaires		208	-

7.1. Marge d'intérêt

	30/06/2014	30/06/2013
Sur opérations avec les établissements de crédits	2 437	3 639
Sur opérations avec la clientèle	22 868	29 062
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	57 771	78 554
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	0	9
Produits d'intérêt	83 076	111 264
Sur opérations avec les établissements de crédits	22 678	26 724
Sur opérations avec la clientèle	58 728	38 192
Actifs financiers disponibles à la vente	3 712	1 803
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Sur dettes représentées par titres	-	-
Sur dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	216	264
Autres intérêts et produits assimilés	193	32
Charges d'intérêt	85 527	66 995

7.2. Commissions

	30/06/2014			30/06/2013		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	268	-268	-	249	249
Sur opérations avec la clientèle	-	3 657	-3 657	-	-	-
Sur opérations sur titres	55 162	-	55 162	98	2 795	2 697
Sur opérations de change	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	14 238	12	14 226	65 275	2 052	63 223
- Produits nets de gestions d'OPCVM	43	-	43	52 729	-	52 729
- Produits nets sur moyens de paiement	79	3	76	112	4	108
- Autres	14 116	9	14 107	12 434	2 048	10 386
Produits nets des commissions	69 400	3 937	65 463	65 373	5 096	60 277

7.3. Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2014	30/06/2013
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	83 207	-
Plus ou moins valeurs latentes sur actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	(28 052)	4 762
Solde des relations de couverture des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de la comptabilité de couverture	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés	(3 628)	-
Inefficacité de couverture à la juste valeur	-	-
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	-	-
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	51 527	4 762

7.4. Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/2014	30/06/2013
Dividendes reçus	233	-
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession actifs/passifs disponibles à la vente	5 014	-12 915
Dépréciation durable	-	-
Reprise de dépréciation	-	-
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la juste valeur des actifs financiers à la vente lorsque l'élément couvert est cédé	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	5 246	-12 915

7.5. Résultat des autres activités

	30/06/2014	30/06/2013
Produits de la promotion immobilière	11 959	-
Produits sur opérations de location simple	-	-
Variations de juste valeur des immeubles de placement	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurances	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-
Autres produits (charges) nets	55 942	68 231
Produits et charges nets des autres activités	67 901	68 231

7.6. Charges générales d'exploitation

	30/06/2014	30/06/2013
Charges de personnel	53,594	48,768
Impôts et taxes	2,258	3,334
Services extérieurs et autres charges	29,136	25,545
Charges d'exploitation	84,987	77,647

7.7. Avantages du personnel

	30/06/2014	30/06/2013
Salaires	43 302	27 846
Indemnités de retraite	2 488	2 229
Indemnités diverses	3 921	14 937
Cotisations sociales	3 882	3 755
Total	53 594	48 768

Les effectifs du Groupe aux dates de clôture sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	30/06/2014	30/06/2013
Employés	16	15
Cadres	238	229
Total	254	244

7.8. Amortissements et dépréciation des immobilisations

	30/06/2014	30/06/2013
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 389	5 243
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 350	2 721
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-
Total	7 740	7 964

7.9. Coût du risque

	30/06/2014	30/06/2013
Dotations aux provisions	4 567	-
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	4 567	-
Reprise de provisions	1 448	254
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 448	254
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Variation des provisions	3 119	-254
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	3 119	-254

7.10. Gains ou pertes nets sur autres actifs.

	30/06/2014	30/06/2013
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	61	-
Plus-values de cession	61	-
Moins-values de cession	-	-
Titres de capitaux propres consolidés	484	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	484	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	545	-

7.11. Impôt sur les résultats

7.11.1. Charge d'impôt reconnue en état du résultat global

La charge d'impôt pour le 1^{er} semestre de 2014 et 2013, s'analyse comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013
Charge d'impôts courants	38 343	26 924
Charge d'impôts différés	-4 878	390
Charge d'impôts de la période	33 465	27 314

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur.

7.11.2. Variation des impôts différés au cours de la période

	31/12/2013	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	30/06/2014
Impôts différés actifs	-2 524	-4 734	3 792	-3 466
Impôts différés passifs	994	-144	-26	824
Impôts différés actifs / passifs	-1 530	-4 878	3 766	-2 642

7.11.3. Preuve d'impôts

	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	58 920	51 949
Impôts exigibles (IS)	38 343	26 924
Impôts différés	-4 878	390
Total charge fiscale consolidée IFRS	33 465	27 314
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	92 385	79 263
Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale retraitée/résultat comptable IFRS retraité avant impôts)	36,22%	34,46%
Montant de différences de taux mère/filiale	717	2 013
Impôt sur différences temporelles		
Effet des autres éléments		
Charge fiscale recalculée	34 182	29 327
Taux d'impôt légal au Maroc	37%	37%

7.12. Résultat de base et résultat dilué par action

Les résultats retenus pour le calcul des résultats par action s'analysent comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net part du Groupe	58 907	52 381
Nombre d'actions ordinaires émises	5 000 000	5 000 000
Résultat par action en dirhams	11,78	10,48

NOTE 8 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intrants minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31 décembre 2012	500 000	-	-	649 494	-7 943	1 141 751	9 610	1 151 361
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2013	500 000			649 418	-7 943	1 141 475	9 610	1 151 085
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(150 000)		(150 000)	-	(150 000)
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2013				133 742		133 742	-197	133 545
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					5 906	5 906	7	5 913
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					5 906	5 906	7	5 913
Variation de périmètre								
Autres variations(écart entre SN N-1 base conso et SN après affectation résultat base conso N)								
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2013	500 000	-	-	633 160	-2 037	1 131 123	9 420	1 140 543
Changement de méthodes comptables								
Autres variations				884		884		884
Capitaux propres clôture 31 décembre 2013	500 000			633 160	-2 037	1 131 123	9 420	1 140 543
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(120 000)		(120 000)	-	(120 000)
Résultat de l'exercice au 30 Juin 2014				58 907		58 907	13	58 920
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					9 040	9 040	195	9 235
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					9 040	9 040	195	9 235
Variation de périmètre								
Autres variations(écart entre SN N-1 base conso et SN après affectation résultat base conso N)								
Capitaux propres clôture 30 Juin 2014	500 000	-	-	572 952	7 003	1 079 955	9 628	1 089 583

	31/12/2013	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes	Autres mouvements	30/06/2014
Capital social	500 000					500 000
Réserves consolidées	499 418	133 742		(120 000)	884	514 044
Gains ou pertes latents ou différés	-2 037				9 040	7 003
Bénéfice de l'exercice	133 742	(133 742)	58 907			58 907
Capitaux propres - part groupe	1 131 124	-	58 907	(120 000)	9 924	1 079 955

États Financiers Consolidés IFRS - Au 30 juin 2014

En milliers de Dirhams

NOTE 9 - INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE		30/06/2014	31/12/2013
1. Résultat avant impôts	(A)	92 385	211 169
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		7 740	16 930
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		-	-
5. +/- Dotations nettes aux provisions		375	-25
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-	-
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		-	-
8. +/- Produits/charges des activités de financement		-51 476	-59 881
9. +/- Autres mouvements		-8 091	17 182
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(B)	-51 453	-25 794
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés		-1 994 512	140 207
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		1 096 013	-107 377
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		1 028 362	-824 847
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		136 137	1 074 477
15. - Impôts versés		-36 067	-90 143
*16. = Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(C)	229 734	192 317
*17. FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRAL PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(D)	270 867	377 692
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		-	-
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		-	-
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-12 458	-29 893
21. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(E)	-12 458	-29 893
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-120 000	-149 999
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-	-
24. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(F)	-120 000	-149 999
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-
26. AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (Total des éléments D, E et F)		138 209	197 799

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	30/06/2014	31/12/2013
27. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	48 065	99 923
28. Caisse, banque centrales, CCP(Actif & passif)	27 669	27 664
29. Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	20 396	72 258
30. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	186 274	297 772
31. Caisse, banque centrales, CCP(Actif & passif)	167 206	208 428
32. Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	19 067	89 293
33. VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	138 209	197 799

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

- Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CDG Capital et filiales ;
 - Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.
- La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

NOTE 10 - INFORMATION SECTORIELLE

CDG Capital exerce ses activités sur un seul secteur opérationnel : activités financières.

NOTE 11 - PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2010 à 2013 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales des entités du groupe CDG Capital au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR), relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

NOTE 12 - GESTION DES RISQUES

I. Stratégie de gestion des risques

La gestion des risques liée aux activités de CDG Capital est une composante permanente et transversale qui intervient dans l'ensemble des phases commerciales, opérationnelles, décisionnelles et de suivi.

Dans ce sens, la Banque accorde une importance majeure à la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques efficace, efficient et adapté en permanence. En effet, ledit dispositif, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le dispositif Bâle II ainsi que des recommandations de l'autorité de supervision.

De ce fait, l'approche de gestion des risques de CDG Capital est axée autour des objectifs suivants :

- Accompagner les différents métiers de la banque dans leur développement, par l'optimisation de leur rentabilité au regard des paramètres risques inhérents à leurs activités ;
- Sécuriser l'ensemble des activités de la banque par la mise en œuvre permanente de dispositifs proactifs de mesure et de maîtrise des risques.

Les principes directeurs qui régissent la politique de gestion des risques au sein de CDG Capital sont les suivants :

- Responsabilité première des entités opérationnelles. Autrement dit, les directions métiers demeurent les premiers garants du risque, ce qui suppose une parfaite connaissance des risques auxquels CDG Capital est exposé ;
- Stricte indépendance de la Direction des risques relevant du Pôle Pilotage et Contrôle placé sous l'autorité du Directeur Général. L'objectif étant de garder une parfaite objectivité lors des diligences menées ou lors de l'attribution des avis et commentaires sur les opérations qui lui sont soumises.
- Délégations du pouvoir d'approbation formalisées ;
- Suivi consolidé des risques ;
- Contrôle permanent des activités et opérations ;
- Optimisation du couple Risque / Rendement.

II. Mode de gouvernance des risques

La gestion des risques à CDG Capital est assurée à tous les niveaux organisationnels, notamment :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale ;
- La Direction de Gestion Globale des Risques ;
- Les Comités Spécialisés : Comité d'Audit, Comité de Gestion des Risques, Comité ALCO, Comité de crédit, Comité des Grands Risques, Comité de recouvrement et contentieux, Comité de trésorerie et Comité de Pilotage de Contrôle Interne ;
- Les Entités opérationnelles.

Missions de la Direction de Gestion Globale des Risques

CDG Capital centralise la gestion de ses risques au niveau de la Direction de la Gestion Globale des Risques (DGGR). Cette dernière a pour mission la gestion et le suivi de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la banque.

La DGGR assure principalement les missions suivantes :

- Contribuer à la définition des stratégies de négociation, de placement et d'investissement ;
- Identifier les risques actuels et ceux potentiels, et élaborer les systèmes permettant leur appréciation ;
- Élaborer des limites de tolérance des risques et surveiller leur respect ;
- Établir les politiques, les pratiques et d'autres mesures de maîtrise des risques ;
- Animer et superviser le système de contrôle permanent de la banque destiné à la gestion et à la surveillance des risques ;
- Surveiller la position de la banque par rapport aux limites de tolérance internes et réglementaires ;
- Mettre en place des rapports/reports sur les résultats de la surveillance des risques à la Direction Générale et au Conseil d'administration ;
- Veiller à la mise en œuvre des directives et circulaires de Bank Al-Maghrib, des recommandations du Comité de Bâle et des meilleures pratiques reconnues en matière de gestion des risques.

- Animer les Comités décisionnels en relation avec la gestion des risques : Comité de Crédit, Comité des Grands Risques et Comité de Gestion des risques.

III. Présentation du profil des risques

La typologie des risques retenue par CDG Capital évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- Risques de crédit ou de contrepartie ;
- Risque de concentration ;
- Risques de marché ;
- Risques structurels du bilan (Risques de taux et de liquidité) ;
- Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités.

1. Risques de Crédit et de Contrepartie :

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, une entreprise éligible de type office ou institution, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement porté par CDG Capital peut être alors constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété, d'engagements confirmés non utilisés ou d'engagements par signature. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux en dehors d'un système sécurisé de règlement.

- Politique et procédures d'octroi de crédit

CDG Capital a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un engagement. Ces normes s'accompagnent de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation des divers comités, leur déroulement et le suivi de leurs décisions. Toute opération de crédit/engagement nécessite une analyse approfondie de la capacité de la contrepartie à honorer ses obligations et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés, de maturité et de tarification.

D'une manière générale, l'organisation globale du processus d'octroi d'un engagement repose sur la Notice Technique de Gestion des Dossiers d'Engagements en sa version actualisée de janvier 2014. Celle-ci fait également référence au Comité de crédit (CdC), en tant que première instance décisionnelle de CDG Capital en matière d'engagement. Le CdC dispose par ailleurs d'une limite de délégation capée à un montant d'exposition maximum. Au-delà de ce seuil, la décision revient au Comité des Grands Risques (CGR), qui représente la deuxième instance décisionnelle de la banque en matière d'engagement. Celui-ci émane directement du Conseil d'Administration.

- Dispositif de gestion du risque de crédit et de suivi des engagements :

Le dispositif de gestion du risque de crédit est adapté suivant les segments de contrepartie de la banque :

- Au niveau du segment corporate (grandes entreprises, contreparties financements spécialisés, office) ;
- un encadrement décliné au niveau du processus d'octroi des engagements. Ce processus repris dans la Notice Technique de Gestion des Dossiers d'Engagements, définit le fond de dossier d'engagement, qui représente le point de départ de l'analyse des demandes d'engagement. Ce fond de dossier doit être composé de tous les documents nécessaires à la production de l'avis critique de l'équipe des risques et à la prise de décision du Comité de Crédit ou du Comité des Grands Risques.

- des systèmes de notation interne dédiés aux financements spécialisés (project finance ou financement de l'immobilier professionnel), aux financements classiques destinés aux grandes entreprises et à l'appréciation du risque bancaire.

- un dispositif de limite d'exposition aligné sur les seuils réglementaires, notamment le coefficient maximum de division des risques et prenant en considération la notation interne.

- un système de délégation de pouvoir alloué aux différentes Directions Métier.

Le but étant d'assurer (dans le cadre du Revue de Crédit) à la date de validité interne du dossier, la revue des expositions portées par la banque et de permettre au Comité de Crédit de se prononcer sur le renouvellement préalable ou non des lignes d'engagement en place.

- une watch list qui porte à la fois sur les expositions faisant l'objet d'un suivi rapproché (présence de facteurs d'alerte dont la liste est arrêtée en interne) par la Direction des risques, sur les contreparties notées en non investment grade (rating interne défavorable) et sur les créances en phase de restructuration.

Au niveau du segment des personnes physiques (PP) : le dispositif de gestion du risque de crédit pour les PP, suit le même processus d'octroi des engagements que pour le marché du corporate. Il s'appuie sur une analyse de la capacité personnelle de remboursement de la contrepartie et sur une appréciation approfondie des collatéraux proposés.

Au niveau du segment autre que contreparties corporate et PP : le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur le dispositif de limite interne défini pour chaque contrepartie de la banque en fonction de ses fondamentaux économiques et financiers, en fonction de sa notation interne et en respect des seuils prudentiels en la matière.

De manière générale, CDG Capital a connu à fin juin 2014, une amélioration continue des pratiques de suivi des engagements et de gestion du risque de concentration et de son appréhension par les métiers de CDG Capital. Cette amélioration s'explique par plusieurs actions, dont notamment :

- Le renforcement des limites internes de contrepartie, en plus des limites internes sur les contreparties bancaires et grandes entreprises (dont les offices), par l'instauration d'un dispositif de limites dynamique sur les contreparties OPCVM.
- Le renforcement des reportings internes par la mise en place d'un tableau de bord représentatif des risques de la banque adressé à la maison mère.

Le renforcement et la généralisation de la culture risque par l'usage actif des grilles de notation interne en vigueur au sein de la banque et par le partage des analyses et des ratings obtenus avec l'ensemble des entités et filiales de CDG Capital ;

La mise en place d'un outil interne d'aide à la décision en matière d'appréciation du risque de crédit/contrepartie de la banque. L'outil interne permet à l'entité en charge de la gestion des risques de générer une vue complète de toutes les demandes de financement, allant de l'automatisation du processus d'analyse financière et à l'attribution d'un rating interne qualifiant la politique d'engagement à appliquer par la banque.

L'introduction de la notion de RAPM (Risk Adjusted Performance Measure) comme une composante intégrante du fond de dossier engagement. Il s'agit pour l'essentiel d'un indicateur qui reflète le taux de rentabilité des fonds propres économiques de la banque ;

- Le renforcement des synergies entre la DGGR d'une part et la Direction Juridique et la Conformité d'autre part ;

La tenue et le suivi de la Watch List.

- Système de Notation interne de CDG Capital :

La notation interne joue un rôle principal dans le processus d'octroi du crédit ou de prise d'engagements et la gestion des risques liés aux positions prises pour compte propre par CDG Capital.

Elle constitue un outil d'aide à l'évaluation, à la décision et au suivi du risque de contrepartie. Elle représente l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues annuelles de portefeuilles. Elle n'a pas pour objectif de se substituer à une décision de prise d'engagement qui émane des instances décisionnelles de la banque.

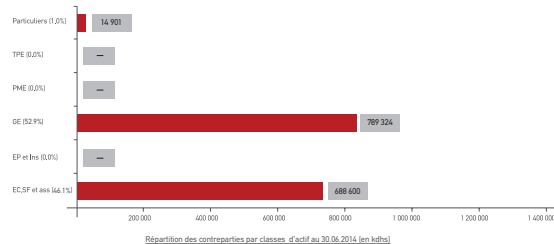
CDG Capital dispose à ce jour de trois systèmes de notation. Le système de notation propre aux grandes entreprises. Ce système a été déployé en avril 2011, back testé en novembre 2012 et les résultats obtenus ont été appréciés par le CdC.

Le système de notation spécifique aux établissements bancaires, ce système est entré en vigueur depuis mars 2011, back testé en avril 2014 et les résultats obtenus partagés avec les instances décisionnelles de la banque, pour validation.

Enfin le système propre à la catégorie de contreparties « financements spécialisés », opérationnel depuis août 2013.

- Données quantitatives de mesure et de suivi du risque de crédit

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle de Bâle II, offrant une classification des différents profils de risque auxquels la banque est exposée.



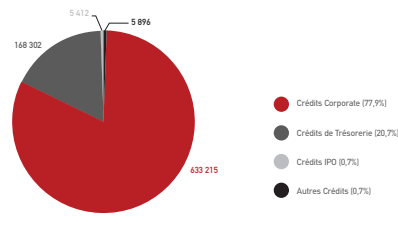
En cohérence avec la structure du portefeuille des crédits, il ressort de cette répartition une forte concentration des engagements sur deux profils de risques :

Les grandes entreprises principalement via des crédits à l'équipement. Ces contreparties représentent à fin juin 2014, 53% des engagements globaux de la banque.

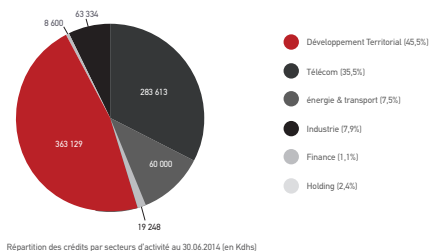
Les établissements de crédits, sociétés de financement et assimilées via des engagements de Rev Repo et les prêts à blanc. A fin juin 2014, ils ne représentaient que 1% des engagements globaux portés par les activités de Salles de Marchés de CDG Capital.

On note également la part structurellement faible des crédits accordés aux particuliers ainsi que l'absence des contreparties PME-TPE.

Le portefeuille des crédits de CDG Capital demeure constitué essentiellement de deux types d'engagement : les crédits d'investissement et les crédits de trésorerie. A fin juin 2014, leur comportement fut aléatoire mais avec une prédominance structurelle des crédits d'équipement :



Pour ce qui est de la répartition par secteur d'activité des encours bilanciaux, CDG Capital demeure exposé à quatre secteurs distincts : le Développement Territorial (45,5%), les Télécoms (35,5%), l'Énergie et le Transport (7,5%) et l'Industrie (8%).



• techniques de réduction du risque de crédit
 Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit. Les principes d'éligibilité des garanties aux techniques de réduction du risque de crédit sont dictés principalement par la réglementation en vigueur.
 Les garanties reçues couvrant les crédits accordés par CDG Capital sont réparties en trois catégories :
 - Cautions Bancaires : destinées à couvrir les crédits d'équipement, elles permettent en plus de la couverture de l'exposition intrinsèque un risque, d'ajuster le coefficient minimum de déviation des risques (CMDR) conformément à la réglementation en vigueur.
 - Sûretés financières : il s'agit notamment des titres nantis dans le cadre des crédits IPO ou des découverts accordés à des clients particuliers ou des billets à ordre reçus des contreparties.
 - Sûretés réelles : garentissent principalement les crédits à l'équipement. Leur constitution est effectuée conformément à l'instruction interne relative à la gestion des dossiers de crédit

Le calibrage des montants des collatéraux à retenir en couverture de l'exposition de la banque est fait conformément à la Notice Technique relative à la mise en place du dispositif de gestion d'évaluation des garanties de janvier 2014. Cette notice fait partie intégrante de la procédure de gestion des garanties sur les engagements de la clientèle.
 • Gestion du risque de concentration :

Le risque de concentration représente le risque que la perte résultant du défaut d'une contrepartie soit aggravée par la taille de l'engagement sur cette même contrepartie ou sur les groupes d'intérêt auxquels elle est apparentée et dont elle peut entraîner le défaut. La gestion de ce risque est assurée par l'entité chargée de la gestion des risques de contrepartie rattachée à la DGG. Cette dernière centralise l'ensemble des engagements portés par les différentes entités de CDG Capital (y compris sur la Salles de Marchés) et permet de disposer en permanence d'un tableau de bord offrant :
 - Une vision globale du profil d'exposition en risque de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution.
 - Un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires fixées dans la nouvelle circulaire de Bank Al-Maghrib sur le CMDR.

Une synthèse de ce tableau de bord est adressée mensuellement à la Direction Générale, aux directions concernées et présentée à l'occasion de chaque Comité d'Audit interne et Conseil d'Administration.
 Par ailleurs, le Comité de Crédit et le Comité des Grands Risques tiennent compte du risque de concentration dans leur examen des différents dossiers d'engagement. Le Comité de Crédit valide par ailleurs les dispositifs de limites internes sur les contreparties et examine les demandes de leur dépassement.

• Gestion du risque de contrepartie sur les opérations de marché
 CDG Capital accorde une importance particulière au suivi de son exposition au risque de contrepartie dans le cadre des opérations de marché afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des limites internes ou d'autorisation sont ainsi définies pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics) et sont annuellement mises à jour. Leur calibrage dépend essentiellement de la qualité de risque des contreparties, de leur notation interne/externe et des limites de concentration réglementaires.

2. Risques de Marché :
 Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des indicateurs de marché (courbes de taux, indices de marché, taux de change, ...). Ils couvrent l'ensemble des opérations sur le portefeuille de négociation de la banque. Le contrôle et le suivi des risques de marché de CDG Capital sont structurés selon quatre niveaux distincts mais complémentaires.

Front Office	Premier niveau de contrôle. Il lui incombe notamment la responsabilité du respect des orientations des stratégies d'investissement et des limites internes en vigueur.
Middle Office	En charge du respect quotidien de la régularité des opérations ainsi que des limites d'exposition et inlittu personaes fixées.
Gestion Globale des Risques	En charge de la calibration, de la mise à jour des limites internes, ainsi que du suivi des engagements. S'assure en outre que les positions prises sont toutes accompagnées d'autorisations formalisées. Réalise les mesures et stress tests nécessaires sur les positions de marché.
Audit Interne	Sa contribution consiste en la réalisation d'analyses critiques et indépendantes de la qualité du dispositif, soit dans le cadre des missions d'audit ou ponctuellement à la demande de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Le dispositif de contrôle et de surveillance des risques de marché répond aux exigences suivantes :
 - Suivi permanent des positions et des résultats ;
 - Contrôle des paramètres de marché utilisés dans le système d'information de la Salle des Marchés ;
 - Définition des méthodes de valorisation et de mesure du risque ainsi que le calcul quotidien des indicateurs de risques de marché ;
 - Suivi journalier du respect des limites établies pour chaque activité.
 • MODELE INTERNE RISQUES DE MARCHÉ
 La proposition de CDG Capital aux risques de marché est gérée à travers un ensemble d'indicateurs qui font l'objet d'un suivi permanent et qui sont intégrés dans la gestion opérationnelle des risques de marché au quotidien.
 L'élément central du dispositif de contrôle des risques de marché est la Value at Risk (VaR).
 Développé depuis fin 2010, le modèle interne de VaR est homologué par BAM aux fins de calcul des fonds propres réglementaires et de pilotage des risques de marché depuis mars 2013.
 La mise en place du modèle interne des risques de marché a permis de doter la Banque d'un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision qui couvre l'essentiel des activités de marché de CDG Capital.
 L'indicateur VaR a été intégré dans la gestion opérationnelle des risques de marché à travers l'analyse de son évolution quotidienne, la fixation et le suivi de limites de VaR ainsi qu'un reporting hebdomadaire adressé à la Direction Générale et aux opérateurs de la Salle des Marchés.

De plus, le modèle interne de VaR permet la réalisation de simulations dans le cadre du pilotage global du profil de risque de marché et de la planification stratégique de l'activité.
 • Dispositif des limites internes
 L'évaluation des risques de marché au sein de CDG Capital repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs de mesure formalisés dans le dispositif de limites internes (DLI) validé par la Direction Générale, donnant lieu à un encadrement par des limites :
 - Encours des portefeuilles ;
 - VaR (globale et par portefeuille) ;
 - Sensibilité ;
 - Encours par émetteur (Corporate, Banques, Institutions financières et OPCVM) ;
 - Seuils d'alerte ;
 - Limites réglementaires de change ;
 - Limites par opérateur.

Ainsi, un état quotidien de la consommation des limites adressé à l'Entité en charge des risques et aux responsables des lignes-métiers. Un reporting hebdomadaire est communiqué à la Direction Générale illustrant les expositions aux risques de marché ainsi que les résultats dégagés pour chaque sous activité.
 Enfin, un reporting semestriel plus exhaustif, établi par le Middle Office et validé par la GGR retrace l'utilisation des limites notifiées à chaque activité et fait état des différents dépassements éventuellement enregistrés.
 Le respect du dispositif de limites est garanti en permanence par le Front Office et contrôlé par le Middle Office.
 La gestion des dépassements est régie par une procédure interne qui fixe les modalités à observer ainsi que la démarche à suivre pour l'obtention d'une autorisation de dépassement de limites.
 Ainsi, tout dépassement des limites internes nécessite l'autorisation préalable de la Direction Générale sur la base d'une demande soumise à l'analyse de l'entité chargée de la gestion des risques.
 La mise à jour des limites internes est cadrée par une procédure interne décrivant la méthodologie et la démarche suivies pour la révision, la mise en place ou la suppression d'une limite. Ainsi, la revue du dispositif intervient à une fréquence annuelle ou à la demande de la Direction Générale, du Front Office ou de l'entité chargée de la gestion des risques.

• Dispositif de stress test :
 Parallèlement au modèle interne de VaR, CDG Capital calcule une mesure de ses risques en stress test pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.
 Les stress tests consistent, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques de marché encourus par la Banque.
 Le dispositif englobe des scénarios de stress historiques, hypothétiques ainsi que des scénarios adverses.
 Les différents scénarios de stress test font l'objet de révisions régulières et leurs mises à jour sont validées dans le cadre du Comité de Gestion des Risques.
 • Risque de taux d'intérêt (Trading book)
 Le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille de négociation est géré dans le cadre des limites internes validées par la Direction Générale. Ces limites concernent notamment : les encours, les émetteurs, les sensibilités ainsi que des limites VaR.
 De plus, une batterie de scénarios stress test est appliquée au portefeuille de négociation permettant de mesurer le risque encouru en cas de variations extrêmes des paramètres de marché.
 La gestion du risque de taux sur le portefeuille de négociation repose principalement sur les indicateurs de volume et de sensibilité aux variations du marché. En effet, en regard aux anticipations et analyses internes des évolutions de la courbe des taux et des niveaux des spreads des émissions privées, CDG Capital détermine les limites du portefeuille en termes de volumes (des poches et par émetteurs), le seuil toléré pour la sensibilité du portefeuille ainsi que des seuils d'alerte pour limiter les pertes potentielles.

• Risque sur titres de propriété
 La position de change de la Banque demeure relativement maîtrisée et respecte en permanence les contraintes réglementaires de Bank AL-Maghrib relative à la position de change.
 L'exposition aux risques sur actions est également maîtrisée via le dispositif de limites internes qui prévoit des limites d'encours, de VaR, ainsi que des limites de stop loss.

• Risque de change
 L'année 2013 a été marquée par le développement de l'activité de change au sein de CDG Capital tout en veillant à la maîtrise et au respect permanent des contraintes réglementaires de Bank AL-Maghrib.
 Un système de limites internes et réglementaires des positions relevant de l'activité de change a été mis en place en vue de garantir une maîtrise parfaite du risque encouru.

3. Risques structurels du bilan
 L'examen régulier de l'adéquation de la structure du bilan aux profils de taux et de liquidité de CDG Capital constitue la vocation principale de la gestion des risques structurels, telle que définie dans la politique interne de gestion des risques de taux et de liquidité et validée par le Conseil d'Administration.
 La gestion des risques structurels englobe :
 - La mesure de l'exposition de la banque aux différentes sources de risques de taux et de liquidité ;
 - La maîtrise de la sensibilité du résultat et des fonds propres face aux variations du taux d'intérêt ;
 - L'évaluation de la capacité de la banque à se refinancer à moindre coût et à tenir dans d'éventuelles situations de crise de liquidité.
 L'Asset-Liability Committee (ALCO) assure l'adéquation des stratégies de financement de la banque à ses profils de risque de taux et de liquidité.

Parmi les missions capitales émanant de l'ALCO, figurent :
 - La mise en place prospective de la stratégie de financement de la banque et de la couverture du risque de taux ;
 - La garantie de la cohérence de la stratégie de financement et de couverture du risque de taux avec la politique de risque de liquidité de la Banque.
 Aussi, CDG Capital se dote d'un Comité de Trésorerie, en charge de la validation des stratégies de financement plutôt à court-terme et de la veille de la situation de liquidité sur le marché national.
 • Gestion du risque global de taux d'intérêt
 Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque que la situation financière de la banque se dégrade suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le suivi du risque de taux d'intérêt s'appuie principalement d'une part sur le calcul des gaps cumulés de taux d'intérêt et d'autre part par l'analyse de la structure du bilan par type de taux (taux fixe/taux variable).
 Le calcul et l'analyse des gaps de taux par tranches d'échéances et cumulés permettent à la banque de mesurer et d'anticiper le risque qu'elle peut encourir en cas de baisse ou de hausse des taux sur le marché. Un dispositif de limites internes pour le risque de taux a été également instauré en vue de limiter le risque de taux encouru par la banque.

• Gestion du risque de liquidité
 Le risque de liquidité constitue le risque que les actifs disponibles de la banque ne puissent couvrir ses engagements financiers. Pour maîtriser le risque de liquidité, CDG Capital teste sur une base mensuelle sa capacité à faire face aux exigibilités à vue et à court terme, ainsi qu'à des mises en jeu probables des engagements donnés, à travers les éléments d'actif disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus.
 Ainsi, la gestion du risque de liquidité repose sur la détermination des impasses de liquidité sur la base des conventions d'écoulement pour capter les changements dans la stratégie des activités de marché et pour mieux appréhender le comportement des déposants de la Banque.
 Aussi le premier semestre 2014 s'est caractérisé par le respect des ratios de liquidités réglementaires (yc le LCR).

4. Risques Opérationnels
 La gestion des risques opérationnels inhérents aux activités de CDG Capital constitue un dispositif transversal nécessitant l'implication et la participation de tous les organes et métiers de la Banque. Ce dispositif mis en place vise à identifier, mesurer et se couvrir contre les risques opérationnels portés par les activités de la banque.
 Conformément à la politique de gestion des risques, CDG Capital s'est dotée d'une Politique de Gestion des Risques Opérationnels. Cette politique formalise les rôles et assure l'implication de l'ensemble des acteurs en charge de la maîtrise et la gestion des risques opérationnels.

La gestion des risques opérationnels de la banque est matérialisée par le déploiement de dispositifs dédiés :
 • Dispositif de gestion des incidents opérationnels : dispositif permettant d'identifier les incidents opérationnels, les quantifier et de mesurer leurs impacts sur CDG Capital d'une part. D'autre part, permettant d'assurer leurs traitements et d'éviter de nouvelles survenances.
 Le dispositif de gestion des incidents déployé en 2012 a atteint une vitesse de croisière à partir de 2013 et l'ensemble des incidents déclarés par les directions métiers ou par les instances de contrôle ont été traités conformément au dispositif.

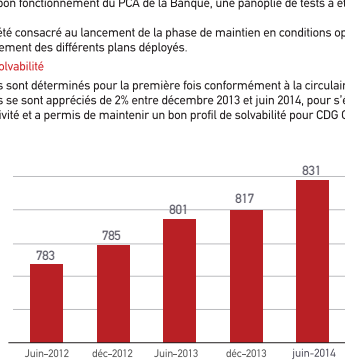
La fréquence et les impacts des incidents avérés durant le premier semestre 2014 ont connu une baisse considérable par rapport aux incidents avérés en 2012 et 2013. Cette baisse est principalement liée aux améliorations suivantes :
 - La détection et la prise en charge dans les délais des anomalies techniques avant impact avéré ;
 - Le renforcement des contrôles et la formalisation d'instructions et de procédures de traitement ;
 • Dispositif de gestion des risques opérationnels : dispositif dynamique de gestion des risques opérationnels portant sur l'ensemble des activités métiers et support de la banque. Ce dispositif repose sur l'identification des zones de risques et la mise à jour permanente de la cartographie des risques opérationnels, leur cotation au regard de leur fréquence et de leur impact potentiels, la conception des dispositifs de maîtrise y afférents et le suivi de la mise en œuvre de ces derniers dans le cadre de la surveillance des risques. Suite aux travaux d'identification et de cotation des événements de risques et des niveaux des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels de la Banque, CDG Capital, à travers les cartographies mises à jour, s'assure de la bonne maîtrise des différents risques opérationnels inhérents à ses activités.

5. Plan de Continuité de l'Activité
 Dans la continuité des actions engagées en matière de gestion de risques opérationnels (basée sur les directives Bâle II), CDG Capital veille à identifier les risques opérationnels majeurs qui pourraient provoquer la perte d'activité, de fonction, de processus ou de services critiques et qui auraient des conséquences substantielles sur la continuité des opérations de l'établissement et/ou du système financier.
 Les perturbations opérationnelles majeures prises en compte et analysées dans la démarche stratégique sont celles qui peuvent causer la destruction ou des dégâts sévères de l'infrastructure physique et des équipements, la perte ou l'indisponibilité du personnel et la restriction d'accès aux bâtiments de la CDG et de ses filiales financières.
 La classification de ces perturbations opérationnelles majeures est basée sur la prise en compte des mesures préventives opérationnelles (plan de prévention des risques) et les dispositifs de secours immédiatement disponibles (site informatique de secours, site de replis utilisateurs, dispositifs de gestion de crise, ...).

A ce titre CDG Capital a initié depuis début 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité (y compris la composante Plan de Secours Informatique), afin de se prémunir face à l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité.
 L'année 2013 a été consacrée à la finalisation de la dernière phase d'implémentation du PCA sur le périmètre CDG Capital. Dans ce cadre et afin de s'assurer du bon fonctionnement du PCA de la Banque, une panoplie de tests a été réalisée entre Août et Décembre 2013.

Le premier semestre 2014 a été consacré au lancement de la phase de maintien en conditions opérationnelles (MCO) du PCA afin de pérenniser son fonctionnement des différents plans déployés.

IV. Fonds propres et ratio de solvabilité
 Les fonds propres prudentiels sont déterminés pour la première fois conformément à la circulaire 14/G/2013 de Bank AL-Maghrib. Les fonds propres prudentiels se sont appréciés de 2% entre décembre 2013 et juin 2014, pour s'établir à 831 Mdh¹. Cette évolution s'est alignée sur celle de l'activité et a permis de maintenir un bon profil de solvabilité pour CDG Capital.



CDG Capital calcule les exigences en fonds propres réglementaires, aussi bien pour le risque de crédit, les risques de marché que les risques opérationnels.
 Ces calculs sont basés sur la méthode standard de Bâle II pour les risques de crédit et opérationnel et sur l'approche avancée de Bâle II pour les risques de marché suite à l'homologation du modèle interne de CDG Capital par Bank AL-Maghrib.

V. Système de contrôle permanent
 CDG Capital s'est doté depuis sa création d'un système de contrôle interne intégré dont le renforcement continu est au cœur de ses préoccupations.
 Dans ce cadre, CDG Capital a édifié une culture de contrôle interne autour d'un environnement de travail sécurisé et propice au développement durable. Notamment, l'ensemble des activités de CDG Capital s'inscrivent dans le cadre d'un système de contrôle permanent des opérations ayant pour objectifs de s'assurer que l'ensemble des activités de la banque sont contrôlées et que l'ensemble des risques sont surveillés de façon permanente.
 Ce système se base sur une séparation stricte entre les tâches opérationnelles et les activités de contrôle, un cadrage des responsabilités et une traçabilité intégrée.
 Le Contrôle Permanent au sein de CDG Capital est mis en œuvre à tous les niveaux organisationnels impliquant ainsi la vigilance de l'ensemble des collaborateurs. Il est matérialisé et déployé à travers un manuel de contrôle couvrant l'ensemble des activités, un plan de supervision et un plan de communication. Ses composantes permettent, en effet, de détecter et de régulariser en temps opportun toutes anomalies pouvant survenir courant l'exercice des activités.
 Il est à noter que les travaux de contrôle permanent sont régis par le référentiel de contrôle permanent et la procédure de contrôle permanent élaborés et déployés en 2012. Ils sont cadrés par les répertoires de contrôles établis et mis à jour au fur et à mesure de la phase de déploiement du projet de refonte des dispositifs de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels.

¹ Chiffre provisoire à valider avec le régulateur.



47, rue Alif Ben Abdallah
20 000 Casablanca
Maroc



Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
20000 Casablanca
Maroc

GRUPE CDG CAPITAL

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2014

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CDG Capital et ses filiales (Groupe CDG CAPITAL) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.089.583, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 58.920.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CDG Capital arrêtés au 30 juin 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous soulignons que CDG Capital S.A fait l'objet actuellement d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur le revenu retenu à la source au titre des exercices allant de 2010 à 2013. A ce jour, la société n'a pas reçu de notification au titre des exercices contrôlés.

Casablanca, le 11 septembre 2014

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé

DELOITTE AUDIT

Ahmed BENABDELKHALEK

Associé

Comptes sociaux - Au 30 Juin 2014

Etats de synthèse

BILAN

Actif	30/06/2014	31/12/2013
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public	167,197,754.89	208,419,186.49
Service des Chèques Postaux		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	660,110,134.69	864,322,314.43
. A vue	660,110,134.69	13,377,922.02
. A terme		850,944,392.41
Créances sur la clientèle	848,451,034.55	1,271,010,497.87
. Crédits de trésorerie et à la consommation	191,093,334.36	493,898,828.97
. Crédits à l'équipement	625,124,715.86	774,506,257.54
. Crédits immobiliers	2,216,487.73	2,281,206.59
. Autres crédits	30,016,496.60	324,404.77
Créances acquises par affectation		
Titres de transaction et de placement	3,475,430,367.04	4,883,507,611.46
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1,699,691,497.04	3,373,407,406.36
. Autres titres de créance	1,771,704,427.63	1,496,257,345.96
. Titres de propriété	14,034,442.37	13,842,859.14
Autres actifs	619,274,140.18	839,072,500.98
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	184,866,156.25	184,866,156.25
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	60,460,513.17	62,889,214.11
Immobilisations corporelles	8,721,339.73	9,284,344.66
TOTAL ACTIF	6,024,511,440.50	8,323,372,024.25

PASSIF	30/06/2014	31/12/2013
Banques Centrales, Trésor Public, Service des Chèques Postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	369,520,616.37	2,727,151,452.91
. A vue	168,870,492.05	27,037,512.08
. A terme	200,650,124.32	2,700,113,940.83
Dépôts de la clientèle	3,480,511,904.97	2,699,751,574.71
. Comptes à vue créditeurs	1,642,103,488.08	465,481,213.37
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	1,822,768,028.15	2,203,953,840.15
. Autres comptes créditeurs	15,640,388.74	10,116,521.19
Titres de créance émis	502,178,579.23	
Autres passifs	580,663,875.71	1,789,279,022.53
Provisions pour risques et charges	1,826,544.13	3,105,303.86
Provisions réglementées		
Subventions, Fonds publics affectés et Fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	130,000,000.01	100,000,000.00
Capital	500,000,000.00	500,000,000.00
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	354,084,672.24	362,402,595.70
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	105,725,247.84	141,482,076.54
TOTAL PASSIF	6,024,511,440.50	8,323,372,024.25

HORS BILAN

HORS BILAN	30/06/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNES	1,042,300,474.32	1,172,994,202.76
Engagements de financement donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	295,742,432.50	285,849,614.13
Engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	743,304,087.02	867,019,987.10
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	3,253,954.80	20,104,401.53
ENGAGEMENTS REÇUS	822,308,816.10	3,791,743,227.48
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	500,000,000.00	500,000,000.00
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	319,061,809.00	654,774,464.38
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	3,247,007.10	2,836,968,763.30

ETAT DES SOLDES DE GESTION

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2014	30/06/2013
+ Intérêts et produits assimilés	81,426,671.82	109,452,169.06
- Intérêts et charges assimilés	-85,492,070.39	-66,196,875.71
MARGE D'INTERET	-4,065,398.57	43,255,293.35
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Commissions perçues	70,761,772.68	66,936,042.53
- Commissions servies	-2,889,712.16	-4,227,724.16
Marge sur commissions	67,872,060.52	62,708,318.37
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	54,210,277.09	5,706,207.72
+ Résultat des opérations sur titres de placement	10,301,783.79	-16,248,034.39
+ Résultat des opérations de change	1,136,544.58	1,034,044.64
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	65,648,605.46	-9,507,762.03
+ Divers autres produits bancaires	44,705,894.00	69,250,265.96
- Diverses autres charges bancaires	-397,485.32	-26,134.26
PRODUIT NET BANCAIRE	193,763,476.09	165,479,959.39
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1,847,608.23	88,775.55
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-20,340.63	-
- Charges générales d'exploitation	-58,938,837.62	-57,586,953.21
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	136,452,106.07	108,181,781.73
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature ou souffrance	-552,088.57	253,707.05
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-887,781.94	130,610.42
RESULTAT COURANT	135,212,235.56	108,566,099.20
RESULTAT NON COURANT	-2,157,658.12	-1,408,390.00
- Impôts sur les résultats	27,339,339.60	14,673,131.13
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	105,725,247.84	92,484,578.07